

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 19/10/2021, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Béatrice JOBERT à Emilie JULLIEN, Alexandre CACALY à Mathieu GAGET, Bernadette CACALY à Andrée LIGONNET, Evelyne GRAS à Henri HOURIEZ, Sylvie RUELLE à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Grégory BARTHALAY à Laurent PASTOR, Christelle HAON à Nicolas BACCONNIER

Absent : David CICALA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2021.10.25.5**OBJET : Rétrocession de voiries entre la commune de Saint Quentin Fallavier et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI)**

Monsieur Laurent PASTOR, adjoint délégué au Patrimoine bâti et VRD, expose aux membres du conseil municipal que la collectivité a engagé une réflexion sur l'état des voiries sur le territoire de Saint Quentin Fallavier (en ZAE et hors ZAE) et il ressort qu'un certain nombre d'entre elles sont dégradées. Ainsi, dans une démarche de cohérence et d'équilibre entre voiries communales et communautaires, la commune de Saint Quentin Fallavier a sollicité la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) afin d'engager des rétrocessions de voiries.

Ainsi, il est proposé :

- Le déclassement du réseau communautaire et la rétrocession de 17 voiries communautaires dans le réseau routier communal pour 5 729 ml et 38 687 m²,
- Le classement de 10 voiries communales en ZAE (4 706ml) dans le réseau routier communautaire pour 4 706 ml et 33 942m².

Vu le courrier de la CAPI en date du 8 juin 2021 donnant un accord de principe à cette procédure de rétrocession,

Vu la tenue de la commission voirie de la CAPI en date du 23 juin 2021,

Vu la délibération de la CAPI en date du 7 octobre 2021 approuvant le déclassement du réseau communautaire et la rétrocession de 17 voiries dans le réseau routier communal pour

5 729ml et 38 687 m² ; ainsi que le classement de 10 voiries communales dans le réseau routier communautaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le déclassement du réseau communautaire et la rétrocession de 17 voiries dans le réseau routier communal pour 5 729 ml et 38 687 m².**
- **APPROUVE le classement de 10 voiries communales dans le réseau routier communautaire pour 4 706 ml et 32 942 m².**
- **AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tous les documents que cette opération nécessite.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 25/10/2021

Publication et transmission en sous préfecture le 26 octobre 2021 26/10/2021

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20211025-lmc19968-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.